



**Commission des équipements
et de l'aménagement durable**

1324 - Rénovation et accroissement du parc privé

**Convention de partenariat avec la
Fondation Agir contre l'exclusion (FACE)**

Rapport n° CP/2014/736

Service gestionnaire :

Service de l'amélioration de l'habitat privé et de la lutte contre la précarité énergétique

Résumé :

Le présent rapport concerne une convention de partenariat à intervenir entre la fondation Agir contre l'exclusion (FACE) et le Département. Elle vise à promouvoir de nouvelles formes d'accompagnement des jeunes à faible niveau de qualification dans les actions de lutte contre la précarité énergétique du Département. A ce titre, FACE met à disposition 6 équivalents temps plein (ETP) pour intervenir sur le territoire départemental.

Le programme « Réduire sa facture d'eau et d'énergie chez soi » a été initié par le Conseil Général suite à sa réunion du 22 octobre 2012. Ce programme vise à sensibiliser les habitants (propriétaires et locataires) aux éco-gestes dans leur logement et à la réhabilitation énergétique du logement. Il met en œuvre une des actions retenues dans le cadre de la démarche « Territoires 2030 ».

Le programme départemental vise à accélérer et accompagner la politique de lutte contre la précarité énergétique en phase avec les politiques nationales esquissées actuellement. Il prévoit 23 axes d'intervention autour de 3 domaines : l'habitat, l'habitant et les intervenants sociaux.

A ce titre, dans le cadre des interventions auprès des habitants, TOTAL a fait part de leur projet de recruter 80 emplois d'avenir au niveau national dont 10 dans le Bas-Rhin dans le cadre de leur fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ).

Ces emplois d'avenir, recrutés par FACE pour 18 mois, peuvent être mis à la disposition des collectivités pour intervenir sur des missions de lutte contre la précarité énergétique.

C'est à ce titre que la convention qui vous est proposée prévoit la mise à disposition de 6 jeunes. Ces 6 jeunes, recrutés depuis le 18 août 2014, assurent actuellement les missions suivantes :

- **Aides aux opérateurs du Programme d'intérêt général Rénov'Habitat 67 pour débloquent des situations individuelles** : relance des dossiers bloqués, lien avec les artisans pour la réalisation de devis conformes, échanges sur la valorisation des certificats d'économie d'énergie, tâches administratives et visites de fin de chantier simples ;
- **Aides aux syndicats et aux copropriétaires pour l'engagement des travaux de réhabilitation** : sensibilisation aux aides existantes, lien avec le syndic et le conseil syndical lorsque des travaux sont votés, tenue de permanences en pied d'immeuble pour constituer les dossiers de demande de subvention des propriétaires occupants modestes ;

- **Contacts avec les ménages sous menace de coupure** : exploitation des envois des fournisseurs d'énergie au FSL pour renvoi vers le SLIME'Actif 67 ou vers les opérateurs du PIG selon la problématique rencontrée et réponse téléphonique dans le cadre du Point rénovation info service ;
- **Poursuite des études sur la vacance des logements** : mise en place d'un plan d'action suite au repérage des logements vacants pour encourager les propriétaires à réaliser les travaux et réponse téléphonique Point rénovation info service ;
- **Mobilisation des propriétaires bailleurs sur la réhabilitation énergétique des logements** : organisation d'actions d'information, sensibilisation des acteurs locaux (notaires, agences immobilières, banques) sur les aides existantes ;
- **Mise en œuvre d'action de réduction des factures d'énergie pour le public des unités territoriales d'action médico-sociale** : actions collectives et suivis individuels.

La convention qui vous est proposée en annexe pour validation, prévoit les conditions d'accueil des jeunes. Il convient de noter que la prise en charge financière est entièrement assurée par FACE, le Conseil Général n'intervenant que pour les fonctions support.

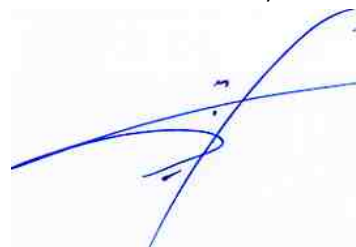
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, valide la convention de partenariat à intervenir avec la Fondation Agir contre l'exclusion (FACE) Alsace.

Elle autorise le président à signer la convention conjointement avec le Président du Club FACE Alsace.

Strasbourg, le 21/10/14

Le Président,

A blue ink signature, appearing to be 'Guy-Dominique KENNEL', written over a light blue rectangular background.

Guy-Dominique KENNEL